



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contribution climat-énergie

Question écrite n° 66669

Texte de la question

Mme Sophie Delong attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la taxe générale sur les activités polluantes et la taxe carbone. Les transporteurs routiers considèrent que la TGAP et la taxe carbone sont complémentaires et que la TGAP vient s'ajouter, d'une part, à l'éco-taxe kilométrique sur les poids lourds, instituée par la loi Grenelle I et, d'autre part, à l'extension aux carburants des certificats d'économies d'énergie prévues par le projet de loi Grenelle 2. La taxe carbone, évaluée à plus de 300 millions d'euros pour le seul secteur du transport arrive à un moment où ledit secteur est particulièrement touché par la crise économique. La fédération des transporteurs routiers, comme la plupart des professionnels de ce secteur, souhaite que la taxe carbone soit aménagée pour le secteur des transports routiers à l'instar de ceux de l'agriculture et de la pêche. Elle lui demande de lui indiquer sa position en la matière.

Texte de la réponse

Le Conseil constitutionnel a annulé les dispositions de la loi de finances pour 2010, qui prévoyaient l'instauration de la taxe carbone. Cette décision n'en remet pas en cause pour autant son principe. Le Premier ministre a ainsi précisé que le Gouvernement mettra en oeuvre la taxe carbone qui constitue un engagement du Grenelle de l'environnement. Cela étant, dans la mesure où toutes les décisions prises en matière de développement durable, y compris pour la taxe carbone, doivent être analysées à l'aune de la compétitivité des entreprises françaises, le Gouvernement souhaite que celles-ci soient prises en commun avec les autres pays européens. C'est pourquoi il a demandé à la Commission européenne d'accélérer la mise au point d'une proposition en vue d'une harmonisation des dispositifs de fiscalité écologique dans l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Delong](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66669

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11892

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12017